66e Année. — N° 76

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & limit. 12.00 20.00 45.00
France,Belg. 15.00 24.00 48.00
Union post. 16.60 31.20 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1180 ; Interc. 34. DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX TOURCOING : Téléph. 27

66e Année. — N° 76

JEUDI
17
MARS 1921

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

UNE GRANDE IDÉE

Peu à peu, lentement, chaque jour, les régions immenses de la France du Nord et du Nord-Est où se livrèrent tant de gigantesques combats, les régions où, durant plus de quatre années, des millions d'hommes vécurent dans des trous creusés dans la terre, ces régions reprennent leur aspect de jadis...

Des plaies se pansent, des blessures se cicatrisent, des pierres jaillissent, toutes blanches, des maisons pulvérisées, des nids se rebâtissent de ci, de là, avec la sublime volonté de recommencer à vivre comme autrefois.

Dans dix ans, vingt ans peut-être, — mais un jour — les cités meurtries se dresseront de leurs cendres, splendides comme de nouvelles épousées. Les immenses étendues empoisonnées que furent les champs de bataille redeviendront toutes des terres cultivables; les charrues cahoteront dans les labours, les vignes verdiront les pentes des coteaux, les moissons blondes onduleront à travers les plaines et de jeunes pousses prendront la place des arbres morts — car la Haine est passagère et la Nature est éternelle.

Les croix, les petites croix de bois, les humbles petites croix disséminées dans les bois, les champs, les prairies et les immenses cimetières peuplés de tombes uniformes, bien alignées, bien symétriques comme des soldats à l'exercice, évoqueront-ils seuls la formidable épopée, les tableaux d'Apocalypse dont les personnages furent les soldats de la grande guerre?

Non... La grande ligne qui serpentait à travers les Flandres, l'Artois, la Picardie, l'Ile-de-France, la Champagne, la Lorraine et l'Alsace, le Front martelé par les obus, la terre éventrée, soulevée ainsi qu'une mer en furie la grande ligne où les Poilus brisèrent la ruée des armées germaniques, la grande ligne ne mourra pas.

Peu après l'armistice, on avait songé à tracer une route le long de cette grande ligne — la Voie Sacrée — et, seuls, l'aurait empruntée la foule des pèlerins, les fervents du Souvenir.

De route, il n'y en aura point, mais bientôt la grande ligne du front, délimitant l'avance extrême des Allemands, sera jalonnée par des bornes commémoratives, sur les indications du maréchal Pétain.

Elles seront d'une grande simplicité ces petites bornes qui, par milliers, se dresseront comme autant de sentinelles éternelles qui veilleront les soldats morts en combattant et attesteront la grandeur de leur sacrifice.

Elles seront d'une grande simplicité... Pas de floritures, pas d'arabesques. Une pierre nue, surmontée d'un casque reposant sur une couronne de lauriers et une inscription évocatrice d'héroïsme follement prodigué :

ICI
FUT ARRÊTÉ
L'ÉLAN
DES
BARBARES

Et les générations futures se recueilleront devant ces bornes qui surgiront entre des bouquets d'arbres, des herbes hautes ou des buissons en fleurs.

Car les petites bornes parleront : « O! Passant, diront-elles, arrête-toi et prie... Si l'air que tu respires est un air de France, si la terre que tu foules est une terre française et si le ciel que tu contemples est un ciel français, c'est aux soldats de la grande guerre que tu le dois. »

F. W...

Le Traité Commercial Anglo-Russe est signé

Londres, 16 mars. — (Officiel). — L'accord commercial entre l'Angleterre et la Russie a été conclu ce matin, à Londres.

DECLARATIONS DE M. LLOYD GEORGE

Londres, 16 mars. — M. Lloyd George a déclaré à la Chambre des Communes, que l'accord commercial anglo-russe a été signé *ce matin, d'une part par le président du Board* of Trade, au nom de la Grande-Bretagne, et, d'autre part, par M. Krassine, au nom de la Russie soviétique.

M. Lloyd George a ajouté que le texte de la convention serait publié aussitôt que possible. Toutes les restrictions spéciales sur les exportations et affaires entre les deux pays pour autant que la responsabilité en incombe au gouvernement britannique, ont été abrogées. Aucun engagement n'avait été pris par la Grande-Bretagne, vis-à-vis de la France, de ne pas signer ce traité avant une certaine date.

CE QUE DIT LA PRESSE ANGLAISE

Londres, 16 mars. — Dans son éditorial, le « Morning Post » s'élève vigoureusement contre la conclusion de l'accord commercial anglo-russe.

Nous ne pouvons, écrit-il, deviner pour quelles raisons le Gouvernement choisit pour conclure cet accord, le moment où le gouvernement des Soviets chancelle sous les coups d'une contre-révolution. L'accord n'aura peut-être aucune valeur d'ici une semaine ou un mois et strictement parlant, il est sans valeur dans n'importe quel cas ; car, nous savons par expérience que le gouvernement des Soviets ne respecte pas ses engagements. Il est absolument impossible de comprendre le mobile étrange qui pousse le premier ministre à engager le pays à entrer en relations avec la conspiration la plus infâme de l'Histoire.

Le « Daily Chronicle », par contre, approuve le gouvernement britannique.

Le « Daily News » dit que le pays en général et surtout les sans-travail et la population menacée de chômage, feront bon accueil à la perspective de la reprise des relations commerciales avec la Russie.

LE TRAITÉ DE PAIX entre la Russie et la Pologne

Varsovie, 16 mars. — Les journaux apprennent de Riga que la signature du traité de paix est définitivement fixée au vendredi 18 mars. Trente jours après la signature, le traité devra être ratifié par la Pologne et la Russie et l'échange des documents de ratification aura lieu quinze jours plus tard.

Dans le délai d'une année, la Pologne recevra 30 millions de roubles or en lingots ou monnaie.

La question des biens d'Etat a été définitivement réglée.

La Résistance allemande aux Sanctions alliées

Le bruit de la démission de M. von Simons, qui reconnaissait hier, que l'Allemagne ne pouvait pas briser les chaînes du traité de Versailles, n'est pas confirmé.

La Commission des réparations a sommé l'Allemagne de s'exécuter, avant le 1er mai. Elle devra faire connaître, à cette date, l'état de sa dette vis-à-vis des Alliés, chiffrée en marks-or. A la même date, le chiffre de sa dette totale lui sera notifié.

Que les Allemands fassent des propositions qui aboutissent à un nouveau contrat ou qu'ils préfèrent se placer sous le régime du traité pur et simple, il n'en est pas moins nécessaire, après l'expérience de Londres, que la totalité de leurs dettes leur soit clairement signifiée à la date fixée par le traité.

M. von Simons aurait démissionné?

Le bruit a couru, mardi soir, à Francfort, que le docteur Simons avait démissionné.

La protestation de l'Allemagne à la Société des Nations

Dans la protestation que l'Allemagne a adressée à la Ligue des Nations, elle demande l'établissement d'une procédure arbitrale et l'abrogation des mesures déjà prises. Cette procédure, conclut la note, établira que l'Allemagne, animée de la même volonté de remplir ses obligations contractuelles, n'a provoqué en rien cette perturbation de la paix.

Qui paiera le droit de 50 %

Le « Daily Mail » publie une lettre d'une firme allemande informant un de ses clients anglais qu'au cas où le projet de loi relatif au prélèvement sur les importations allemandes serait voté par le Parlement anglais, ledit client devra payer, en outre du montant de la facture, le droit de 50 0/0 prévu par le projet de loi.

Le Gouvernement hessois contre les sanctions

Un de nos confrères parisiens apprend de Mayence que le gouvernement hessois s'est associé à la protestation des autres Etats allemands contre les mesures de pression prises par l'Entente.

LA BAVIERE ne veut pas désarmer

UNE DISCOURS DE M. DE KAHR

M. de Kahr, président du conseil bavarois, a prononcé, à la Chambre, un grand discours sur le désarmement.

Il a parlé en particulier du parti royaliste bavarois qui, suivant lui, voulait discréditer l'Orgesch comme organisation politique, renverser le ministère Kahr et rétablir la royauté à la suite d'un référendum. Ce parti aurait cherché quelque appui en Autriche et en France.

M. de Kahr a déclaré que le moment du désarmement n'était pas encore venu pour la Bavière et qu'il ne pouvait pas condamner les gens qui se refusent à désarmer. Il a déclaré aussi que les gardes civiques ne constituaient pas un gouvernement occulte.

Quoi qu'il arrive, la Bavière maintiendra son point de vue dans cette question. Quand les gardes civiques ont été fondées, le traité de Versailles n'existait pas encore. D'ailleurs, le traité ne parle pas d'une dissolution et d'un désarmement des organisations d'auto-protection.

M. de Kahr a fait en outre l'éloge de la police munichoise et de l'état de siège.

LES COMMENTAIRES DES JOURNAUX

Berlin, 16 mars. — La « Freiheit » commentant les déclarations de M. von Kahr à la Chambre bavaroise, déclare :

Le décret exceptionnel du président Ebert prévoit des peines sévères pour celui qui incitera la population à ne pas désarmer. Mais M. von Kahr peut tout de même se coucher tranquille. Le gouvernement d'Empire ne lui fera absolument rien. L'orage que M. von Kahr a déchaîné hier à la Chambre bavaroise, contre le Gouvernement d'Empire, n'est qu'un orage de théâtre.

De même que les lois édictées jusqu'à présent ont plutôt protégé que proscrit la contre-révolution, de même la nouvelle loi sur le désarmement ne changera rien à la situation en Bavière.

Si, par suite de non-désarmement des gardes civiques bavaroises, de nouveaux conflits politiques extérieurs surgissaient, ce n'est pas M. de Kahr ou son entourage qu'on devrait en rendre responsable, mais bien le gouvernement d'Empire qui a toujours capitulé devant le gouvernement de Munich.

L'ALLEMAGNE DOIT VERSER avant le 1er mai 12 milliards de marks or

On sait qu'un désaccord s'est élevé entre le gouvernement allemand et la commission des réparations au sujet des 20 milliards de marks or que l'Allemagne est, aux termes du traité de Versailles, tenue de verser avant le 1er mai de cette année.

Le gouvernement du reich prétend avoir opéré des versements dépassant les 20 milliards, alors que la commission n'évalue les prestation effectuées jusqu'à ce jour qu'à 8 milliards seulement.

Dans une réunion qu'elle a tenue hier après-midi, la commission des réparations, qui avait déjà examiné la question au cours de plusieurs séances, a arrêté les termes de la sommation à adresser à l'Allemagne pour que celle-ci s'acquitte de ses obligations avant le 1er mai. La note adressée à Berlin demande, en outre, au gouvernement allemand sous quelle forme il compte effectuer les versements complémentaires des 20 milliards, soit environ 12 milliards de marks or et d'avoir à effectuer avant le 23 mars 1921, un premier versement de un milliard de marks or, à valoir sur les 12 milliards restant dus.

LE PLEBISCITE EN HAUTE-SILESIE

LES MANŒUVRES ALLEMANDES S'ACCENTUENT

Varsovie, 16 mars. — On mande de Bytom :

Les quantités considérables d'armes qui arrivent par chemin de fer et par automobiles de la Silésie centrale, dont la frontière n'est pas encore occupée par les armées alliées, prouvent l'intensité de l'activité allemande.

En plusieurs endroits, on a découvert des dépôts d'armes et de carabines. On a remarqué des automobiles transportant des caisses d'armes chez certaines personnes. 18 wagons de fusées pour obus sont passés à Opole. 2 wagons contenant des explosifs ont été arrêtés à Orimku.

Dans une autre localité, la Commission interalliée a confisqué 200 carabines, 1.200 grenades à main et un grand nombre de munitions d'infanterie.

LA CONFÉRENCE DE LONDRES A LA CHAMBRE

Déclarations de M. Briand sur les Sanctions

« Lorsque nous allons en Allemagne, avec nos soldats, lorsque nous faisons une opération de justice, nous ne faisons pas une opération de guerre », dit le PRÉSIDENT DU CONSEIL.

LA SUITE DU DÉBAT RENVOYÉE A JEUDI APRÈS-MIDI

Paris, 16 mars. — Les députés sont nombreux à l'ouverture de la séance, à 15 heures. MM. Aristide Briand, Le Trocquer, Loucheur, Bonnevay, Leredu, sont au banc du gouvernement.

PROJETS DIVERS ADOPTÉS

La Chambre adopte sans débat : 1° le projet de loi portant réorganisation des corps des adjudants maîtres-armuriers; 2° de la loi adoptée par le Sénat concernant le vagabondage des mineurs de 18 ans; 3° la proposition de loi de M. Pasqual et plusieurs de ses collègues, relative à une prise de rang des sous-lieutenants provenant des sous-officiers admissibles à l'école militaire d'infanterie en 1914; 4° le projet de loi ayant pour objet la suppression de la formalité de l'affirmation des procès-verbaux de délits dressés par les gardes des eaux et forêts.

Les Résultats de la Conférence de Londres

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur les résultats de la Conférence de Londres.

M. LENAIL

M. Lenail, questeur et député du Rhône, monte à la tribune. De suite, il soulève les applaudissements de la Chambre presque unanimes, en remerciant avec émotion les soldats qui, en se dévouant en Syrie et en Cilicie, alors qu'en France, trop souvent, on paraissait ignorer l'utilité et l'intensité de leurs sacrifices, ont permis à nos négociateurs d'obtenir la paix victorieuse avec la Turquie.

M. Lenail. — La France est en Syrie, elle ne veut pas l'abandonner. Les Syriens ne veulent pas que la France les abandonne. (Applaudissements). M. Lenail craint que sous prétexte de sionnisme, l'Angleterre ne veuille jeter son filet sur Jérusalem et que là ne s'installent beaucoup trop d'hommes venus d'Allemagne.

M. Lenail. — Faites appel, Monsieur le Président, à la générosité, aux sentiments des Anglais, pour que le drapeau français ne soit pas abattu, là où il représente la charité. (Applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche).

Quelques socialistes faisant entendre des cris ironiques, sont conspués à droite et au centre.

M. Briand répond aux interpellateurs

M. Briand demande la parole et monte à la tribune.

Il rappelle dans quelles conditions il est allé à Londres.

LE POINT DE VUE FRANÇAIS

M. Briand. — Mon voyage avait un but défini. Entre nous, c'est ainsi que je comprends la collaboration du Gouvernement et du Parlement. La Chambre avait approuvé ma déclaration, disant que les accords de Paris pourront constituer le maximum de notre conciliation, mais qu'une discussion restait ouverte sur les modalités. J'ai cru comprendre que la Chambre avait considéré comme un bénéfice des accords de Paris la formation de l'unité de front des alliés. Dès la première minute, par loyauté, j'ai dit à mes alliés qu'il y avait là un mur. Voilà la position que j'ai prise et conservée jusqu'au bout. (Vifs applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche).

L'ACCORD DES ALLIÉS

M. Briand parle sans aucune note sous les yeux. Il rend un hommage éloquent à ses collaborateurs de Londres, MM. Loucheur, Doumer, Barthou, Berthelot, le maréchal Foch, les généraux Weygand et Gouraud. (Applaudissements) et à M. Lloyd George, qui s'est montré un ami sincère de la France et qui a solidarisé la cause de la justice avec celle de la France en termes qui l'ont vivement ému.

La Chambre a vivement applaudi cet éloge du premier ministre anglais.

M. Briand. — Je ne vous dis pas que les résultats de la Conférence de Londres sont décisifs, qu'ils sont de nature à dissiper toute inquiétude. Dans la situation complexe et grave où nous nous trouvons, qui aurait pu avoir la prétention de régler toutes les grandes questions qui se posent? Beaucoup de questions restent posées. Ce sera l'effort de demain. J'ai le droit, au lendemain de la Conférence de Londres, de constater que sur la rive droite du Rhin, flotte le drapeau français à côté du drapeau belge et anglais. J'y vois nos soldats avec ceux de nos alliés à Ruhrort, à Duisbourg, et à Dusseldorf. Cette action solidaire marque leur volonté d'obliger l'Allemagne à exécuter ses engagements.

M. Briand. — Ce n'est pas un résultat moral négligeable ce geste accompli dès le lendemain de la signification des sanctions, conduit admirablement par nos soldats et leurs chefs, sans incident, avec le caractère qu'il devait avoir. Il a eu son effet moral, non pas seulement parmi les Alliés, non pas seulement de l'autre côté du Rhin, mais dans le monde entier. (Vifs applaudissements.)

LES SANCTIONS

Les Alliés ont pris ces sanctions unanimement à la suite des graves paroles du Docteur Simons, paroles aggravées depuis. Ces sanctions sont de deux ordres : militaire et économique. Vous les connaissez. On disait qu'elles auraient pu être plus larges.

LA SANCTION MILITAIRE

La sanction militaire, c'est celle demandée par la France, celle demandée par les chefs militaires. Je n'ai pas la compétence universelle dont certains s'enorgueillissent (Rires) et quand on a la bonne fortune de voir parmi les militaires, des hommes comme Foch, Weygand, Gouraud et tant d'autres, on a bien le droit de penser qu'ils ont une compétence supérieure à celle d'un civil comme moi. Même, lorsqu'il est investi de la présidence du Conseil. (Rires et applaudissements.)

Cette sanction est à la fois la plus efficace et la moins coûteuse. Vous voudrez bien admettre que le Gouvernement se préoccupe de la situation du pays pour la consécration de ses droits. Vous pouvez lui demander les plus larges sacrifices, mais il ne faut le faire que dans les limites raisonnables et en lui donnant notamment à voir le but auquel ils seront appliqués.

L'ETAT D'ESPRIT DES DÉLÉGUÉS ALLEMANDS

M. Briand expose l'état d'esprit de la délégation allemande, qui était convaincue que les Alliés ne se mettraient pas d'accord sur les sanctions. Elle avait l'arrière-pensée ensuite, de voir accueillir nos soldats par une révolte des ouvriers. Mais les ouvriers allemands ont réfléchi. Ils ont évidemment compris que nous ne venions pas faire la guerre, mais que nous venions exiger le respect d'engagements pris que la sanction était indispensablement nécessitée par l'attitude même de leurs dirigeants. Ils n'ont pas pensé qu'il fut possible pour eux, de solidariser leur position avec celle de certains grands industriels impérialistes d'Allemagne. (Applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche.)

BRIAND, président du Conseil

LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Le Président du Conseil qui s'explique avec aisance, sans élever le ton, obtient un succès qui va s'accentuant. Le Président du Conseil s'explique ensuite techniquement au sujet des sanctions économiques qui sont déjà connues, notamment le cordon douanier entre l'Allemagne et la Rhénanie qui a été établi sans que jamais une arrière-pensée puisse être prêtée à ce sujet à la France. (Vifs applaudissements.)

L'autre sanction, c'est celle proposée par nos amis britanniques, et qui a déjà fait l'objet du dépôt d'un bill. Un importateur français par exemple, qui reçoit 100.000 francs de marchandises d'Allemagne, devra payer à la Trésorerie une somme de 50.000 francs. On lui donne un reçu qui doit être remboursé par l'Allemagne. Il est évident que des difficultés, des fraudes peuvent se produire, mais les mêmes problèmes se sont posés pendant la guerre. Et d'autre part, chaque nation restera libre de fixer la taxe.

LA SITUATION EN FRANCE

Répondant à M. Vincent Auriol qu'il regrette de voir impressionné par des considérations politiques, le Président du Conseil lui concède que la situation financière est grave, et même redoutable. Mais, ajoute M. Briand, notre pays loin de présenter un caractère alarmant, est dans l'état du monde entier et doit plutôt faire envie à la plupart des nations. (Vifs applaudissements.)

LA MAUVAISE FOI ALLEMANDE

M. Briand, avec une verve qui réjouit la Chambre, fait le procès de la mauvaise foi de l'Allemagne. Nous ne devons accepter que sous bénéfice d'inventaire, ses « non possumus ». Il faut surtout lui donner l'impression que les Alliés resteront unis et ne se contenteront pas de discours. (Vifs applaudissements.) Et il arrivera toujours un moment où, quand la mauvaise foi allemande deviendra éclatante, ils feront jouer les sanctions.

L'Allemagne découvrira alors des ressources qui étonneront M. Vincent Auriol lui-même.

Bien qu'il y ait deux ans de cela, il faut rappeler que l'Allemagne a été vaincue.

M. Briand rappelle dans quelles conditions, à la suite d'un ultimatum, l'Allemagne, qui affirmait ne pouvoir trouver 800.000 tonnes de charbon par mois, en a trouvé 2 millions. A la récente conférence, elle a essayé de tromper les alliés, ou bien en leur disant qu'elle ne trouverait pas un milliard de marks or, ou bien à la suite de l'ultimatum, lorsqu'elle s'est offerte à exécuter les cinq premières annuités de l'accord de Paris.

M. Briand souligne avec force le fait qu'ainsi, l'Allemagne a reconnu sous l'effet de l'ultimatum que dans les cinq plus mauvaises années, les premières, elle était susceptible de faire face aux obligations de l'accord de Paris.

M. Briand. — Oui, il reste des ressources en Allemagne.

LA THESE ALLEMANDE

Le Président du Conseil n'admet pas la thèse que l'Allemagne ne doit payer que lorsqu'elle le pourra sur ses bénéfices, sur ses exportations. L'Allemagne est au contraire dans la position d'un débiteur qui a signé, qui doit payer, et non pas seulement sur ses bénéfices, mais sur son actif tout entier. (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

Nous avons le droit de nous tourner vers les grands féodaux allemands de l'industrie, du commerce, de la finance, et de leur dire : « Par le traité que vous avez signé, vous avez engagé votre actif tout entier ». Vous parles d'emprunts extérieurs, mais vous avez d'autres moyens de paiement : des mines, des chemins de fer, un domaine fiscal. Il faut mobiliser tous vos moyens de paiement, toutes les ressources de l'Allemagne doivent être mises en jeu.

L'ALLEMAGNE A ETE VAINCUE

Avec une véritable indignation qui lui étrangle les mots dans la gorge, le Président du Conseil s'indigne que le docteur Simons, se faisant l'interprète d'une opinion empoisonnée, ait osé dire que ce n'était pas parce qu'elle était coupable, que la France avait dû payer après 1871, mais parce qu'elle était vaincue. Sans doute Von Simons n'a pas osé ajouter : nous ne l'avons pas été!

M. Briand. — Eh bien, si l'Allemagne l'a été, le grand malheur c'est que, psychologiquement pour le peuple allemand, la défaite n'a pas été suffisante. Les dirigeants allemands n'ont pas compris l'admirable générosité de la France, maîtresse en Orient et en Occident, qui arrête ses armées à la veille de la débâcle totale de l'armée allemande. Tout autre qu'un dirigeant allemand devant une pareille générosité, aurait senti son cœur, son esprit ouvert. Nos soldats, à Ruhrort, à Duisbourg, à Dusseldorf, par leur présence, rappellent à l'Allemagne qu'il s'est passé quelque chose depuis 1871. Leur présence n'aurait que cette utilité, que ce serait suffisant.

Les députés, debout, acclament le Président du Conseil.

UNE OPERATION DE JUSTICE

M. Briand se félicite que les Alliés aient senti toute la nécessité du geste d'énergie qui fait comprendre à l'Allemagne, sa vraie situation.

M. Briand. — Ce que je tiens à dire du haut de cette tribune, c'est que nous, Français, nous n'apportons aucun esprit de haine et de représailles, lorsque nous allons en Allemagne avec nos soldats. Lorsque nous faisons une opération de justice, nous ne faisons pas une opération de guerre. On essaiera d'empoisonner l'esprit du peuple allemand, mais si le peuple allemand a le vrai sentiment de ses intérêts, il verra quels sont les hommes qui ne veulent pas faire leur nuit du 4 août et qui, pour conserver leurs bénéfices, leurs dividendes tellement gros qu'ils ne les avouent plus, ne veulent pas que l'Allemagne paie sa dette. Le jour où le peuple aura compris cela, des rapprochements seront possibles, des combinaisons pourront être envisagées.

LA MAIN-D'ŒUVRE BOCHE

Toutefois, le Président du Conseil répondant à M. Hennessy, repousse l'idée d'une combinaison allemande, dont ne voudraient pas les Régions libérées. (Applaudissements.) Le Président du Conseil répète qu'il faut qu'il soit bien compris, que les sanctions ayant été déclenchées, ne pourront cesser que sous les trois conditions qu'il a annoncées: responsabilités définitivement vidées, désarmement, question des coupables. (Vifs applaudissements.)

Il y a, ici, à côté de l'intérêt pratique, un intérêt moral que l'on n'a pas le droit de négliger. Une organisation allemande de réparations, dites-vous? Mais nos malheureux compatriotes n'ont-ils pas le droit d'être consultés dans une matière comme celle-là? Il ne faut pas oublier qu'ils ont terriblement souffert du contact de l'ennemi et il ne faudrait tout de même point leur ramener des équipes allemandes qui reviendraient pour de longs mois s'installer chez eux. (Vifs applaudissements.) Quoi qu'il en soit, les gouvernements alliés n'ont exclu aucun moyen de paiement pourvu qu'il soit raisonnable et compatible avec les sentiments légitimes des populations dévastées.

LES 12 MILLIARDS RESTANT DUS PAR L'ALLEMAGNE

M. Briand fait connaître [illegible] à la Chambre la décision de la Commission des réparations de signifier à l'Allemagne, que sur les 20 milliards de marks-or, elle devait verser encore 12 milliards.

M. Briand rappelle dans quelles conditions l'Angleterre fut amenée à reconnaître avec la France, que la situation s'était modifiée.

LA QUESTION D'ORIENT

Il parle plus brièvement de la question d'Orient. Après une tentative de conciliation entre les représentants de la Grèce et de la Turquie, nous n'avons pu réaliser un accord d'ensemble. Les délégués ont demandé à retourner consulter leurs gouvernements. Mais étant près des délégués turcs qui tous parlaient français, l'orateur a pu arriver avec eux à un accord qui met fin à une guerre coûteuse, tout en protégeant les intérêts à nous confiés. (Applaudissements.)

LA PALESTINE

Répondant à M. Le Nail, l'orateur dit qu'en ce qui concerne la Palestine, les conversations peuvent être très amicalement continuées avec nos alliés anglais, mais sans revenir sur ce qui a été signé. Le Gouvernement ira devant les Commissoins exposer les questions de détail. Il n'y aura aucune surprise et le Gouvernement ne se laissera entraîner à aucune négociation, sans être d'accord avec le Parlement.

M. BRIAND RÉCLAME LA CONFIANCE DU PARLEMENT

Mais le Président du Conseil doit avoir la pleine confiance de celui-ci. Certaines questions semblent indiquer quelque méfiance. On lui a demandé : Que faisiez-vous dans la nuit du 6? (On rit.) **Il demandera à la Chambre de dire clairement et nettement, si elle lui donne sa pleine confiance.**

Sur ces questions de politique extérieure, les arrière-pensées de politique intérieure ne sont pas de mise. (Applaudissements.) Celles-là elles pourront être posées demain après que les grands problèmes qui intéressent l'avenir de la France auront été réglés. Les questions de politique extérieure doivent être examinées sans considération, de personnalité, de politique intérieure.

Plusieurs députés se portent à la rencontre de M. Briand à sa descente de tribune et le félicitent. Les ministres serrent la main à leur Président qui est l'objet d'une double salve d'applaudissements. Seuls les socialistes et quelques députés isolés ne prennent pas part à cette chaude manifestation.

M. Mendel refuse sa confiance

Après une courte suspension, M. Mendel, député de la Gironde, ancien chef du Cabinet de M. Clémenceau, vient expliquer pourquoi il ne pourra s'associer à la presque unanimité de la Chambre qui votera la confiance au Gouvernement. M. Mendel est fréquemment interrompu.

Après avoir reproché à M. Briand sa politique extérieure et avoir exprimé le regret que l'on n'ait pas encore imposé à l'Allemagne la pleine exécution du Traité de Versailles ou bien la réquisition des matériaux nécessaires à la reconstitution des Régions libérées ainsi que des contributions de guerre aux villes occupées, le député de la Gironde traite la question de politique intérieure.

M. Mendel pose une série de questions au sujet des conversations que M. Briand a eues avec M. Lloyd George et brandissant l'énorme volume des professions de foi, il rappelle aux députés qu'ils ont tous promis à leurs électeurs que l'Allemagne payerait tout ce qu'elle doit. M. Mendel conclut en disant qu'il ne votera pas au Gouvernement une confiance que sa conscience lui refuse.

La suite du débat est renvoyée à jeudi après-midi.

La séance est levée à 19 h. 10.

VOIR, page 2,
NOS DÉPÊCHES
de la Dernière Heure

Notre souscription Pour les Chômeurs de Roubaix-Tourcoing et leurs Cantons

SEIZIEME LISTE

Wenz et Cie, Roubaix	1.000 00
Syndicat des Bouchers-Charcutiers de Roubaix	500 00

Emile De Jumné, 82, rue Descartes, Roubaix, 100 fr. — Brasserie du Fresnoy, Roubaix, 100 fr. — 9e hussard, après une chanson de Mme Poupart, 13 fr. — Pour notre fils, blessé par un boche, famille Gautier, 42, rue de Denain, Roubaix, 7 fr. — Aux jeunes époux, 5 fr. — Saint Joseph, protégez-nous, 5 fr. — Anonyme, 5 fr. — M. François, 3 fr. — Mme V..., pour sa guérison, 2 fr.

Total de la seizième liste	1.740 00
Total des seize listes publiées	158.683 65

Les Conférences de M. Poincaré sur les Origines de la Guerre

M. Raymond Poincaré a terminé, dans sa sixième conférence, l'exposé qu'il a fait, pour la Société des Conférences, des origines de la guerre.

Ce fut la complète démonstration de l'action essentiellement pacifique, conciliante et modératrice, exercée par la France, au cours du conflit, d'abord austro-serbe, puis austro-russe, en opposition à l'action foncièrement belliqueuse, provocatrice et violente, sous des apparences doucereuses de l'Allemagne.

L'ancien président de la République a fait le récit des événements qui ont suivi l'agression de l'Autriche contre la Serbie.

Ce récit, M. Poincaré l'a fait en historien, avec la seule préoccupation de dire la vérité, toute la vérité, sur la mobilisation autrichienne, sur la mobilisation russe, volontairement provoquée par l'Allemagne, pour se donner l'apparence d'être elle-même forcée de mobiliser; sur la proclamation de l'Allemagne de l'état de guerre, prélude de la mobilisation. M. Poincaré a rappelé les efforts persistants malgré tout de la France, de la Russie et de l'Angleterre, pour assurer encore le maintien de la paix générale, les étranges démarches de M. de Schoen auprès du gouvernement français pour lui demander s'il resterait neutre en cas de conflit entre la Russie et l'Allemagne, la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie et à la France, la déclaration de neutralité de l'Italie, et la réponse admirable que le monde n'oubliera jamais, faite par le gouvernement belge aux honteuses sollicitations du gouvernement allemand, etc.

« L'union sacrée, à laquelle j'avais fait appel, avait spontanément jailli de tous les cœurs et, devant l'abominable agression dont elle était l'objet, la France s'était immédiatement trouvée prête à tous les efforts, à toutes les vertus et à tous les sacrifices. Elle savait que, depuis de longues années, son gouvernement avait fait l'impossible pour conjurer le cataclysme qui venait de fondre sur l'Europe. Elle avait conscience d'avoir, elle-même, toujours contenu les sentiments de tristesse et de regrets que lui avaient laissés la défaite de 1870 et la perte de ses provinces. Elle se sentait innocente du crime qui venait d'être commis contre l'humanité; elle pouvait partir le front haut pour les champs de bataille où allait se décider l'avenir du monde. En face de l'impérialisme austro-allemand, elle devenait, aux yeux des peuples, la représentation vivante du droit et de la liberté. »

La Contre-Révolution en Russie

La Situation à Cronstadt

Helsingfors, 16 mars. — Un représentant de la Croix-Rouge américaine, de retour à Cronstadt, où il a porté des vivres qui ont été distribuées aux malades des hôpitaux, déclare que l'ordre parfait règne dans la ville. Les troupes et le peuple manifestent le plus grand enthousiasme pour la continuation de la lutte. La révolution a été motivée par le refus de Moscou d'autoriser le peuple à participer à l'élection des commissaires. Les opérations militaires sont dirigées par le colonel d'artillerie Koslowsky.

Les pertes des Rouges à Cronstadt

Une dépêche, adressée d'Helsingfors au « Daily Express », dit que dans la matinée du 15, le duel d'artillerie s'est poursuivi entre Cronstadt et les forts de la côte. L'un des avions rouges bombardant Cronstadt a été abattu. Les pertes des rouges pendant le siège de Cronstadt, ont été de 8.000 tués. En outre, 5.000 soldats rouges sont passés aux insurgés.

Situation navrante à Pétrograde

Selon une dépêche de Bjoerneberg (Finlande), au « Daily Mail », les réfugiés arrivés à la frontière finlandaise confirment la gravité de la situation à Pétrograde où les vivres et le combustible manquent de plus en plus. 12.000 soldats rouges sont concentrés à la frontière finlandaise pour prévenir toute surprise du côté des Finlandais.

Le mouvement insurrectionnel s'étend

LES DEFECTIONS

La totalité de la garnison d'Odessa, à l'exception de deux régiments, s'est jointe aux ouvriers insurgés. Le même fait s'est produit dans les provinces de Vorchetz, Riazan, Kourst et Tambow.

Partout, même dans certains milieux communistes, qui réclament le débarquement de Trotsky, le régime de la terreur et les exécutions en masse soulèvent d'unanimes protestations.

LE COMPLOT COMMUNISTE AUX ASSISES DE LA SEINE

LES PLAIDOIRIES

Paris, 16 mars. — Les plaidoiries de la défense occupent encore cette audience.

Dès l'ouverture des débats, le président Drioux donne la parole à Me Letranger, avocat de Louis-Elie Rabilloud, qui fut gérant du « Communiste ».

Me Maurice Delépine présente la défense de Marius-Emile Hanot, né à Hénin (Pas-de-Calais).

Me J. Ernest Charles plaide ensuite pour Lebourg, inculpé de complot, parce que, dit-il, il faisait partie de la Fédération des Soviets.

Me Corcos plaide pour Emile Giraud, gérant du « Soviet ».

L'audience est ensuite levée à 4 heures. Jeudi, à 1 heure, on entendra la plaidoirie de Me Binet, pour Sigrand. Le jugement sera connu dans la soirée.